

07 fév 2013 -19:31

Appartient à Conseil des ministres du 7 février 2013

## Fonction publique : circulaire relative aux plans de personnel 2013

Le Conseil des ministres a approuvé un projet de circulaire relatif aux plans de personnel 2013 pour les services qui ont une source de financement hors de l'enveloppe de personnel.

Ce projet de circulaire vise à donner une information transparente concernant les montants des services ayant une source de financement hors enveloppe, qui servent de base pour l'établissement des plans de personnel 2013. Il donne en outre à ces services les lignes directrices pour l'établissement de leurs dossiers de plan de personnel 2013, qui doivent être soumis pour le 31 mars 2013 au plus tard.

Etant donné le contexte budgétaire actuel, il est important que les services puissent prendre aussi vite que possible les mesures appropriées en vue d'un pilotage efficient et efficace de leurs ressources humaines et de leurs coûts de personnel. La circulaire garantit le traitement complet par le SPF Personnel & Organisation et le SPF Budget et Contrôle de la gestion ainsi que la communication de la décision commune du ministre du Budget et du secrétaire d'Etat à la Fonction publique, dans le mois qui suit la réception du dossier complet.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Hendrik Bogaert, secrétaire d'Etat à  
la Fonction publique et à la Modernisation des Services  
publics  
Rue Royale 180  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 209 33  
<http://bogaert.belgium.be>